



Procès-verbal de la séance du Conseil général du 11 décembre 2025

Il est 19h00 quand **M. Manuel Martin**, Président, ouvre cette Assemblée du Conseil général. Il salue la présence de la Municipalité et de tous les Conseillers présents.

1. Appel

À l'appel de leur nom, 30 Conseillers répondent présents, 10 sont excusés et 3 sont absents. Le quorum est atteint, l'Assemblée peut délibérer pour cette séance du Conseil.

2. Lecture de l'ordre du jour

Le Président demande si la lecture de l'ordre du jour est demandée, comme cela n'est pas le cas il passe à l'acceptation de celui-ci.

Décision : L'ordre du jour **est accepté** tel que présenté.

3. Acceptation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 19 juin 2025

Il n'y a pas de modification demandée, ni de remarque, **le Président** passe directement au vote.

Décision : Le PV du 19 juin 2025 **est accepté** à l'unanimité.

4. Admissions – Démissions

Le Président invite toutes les personnes qui désirent faire partie du Conseil à venir devant l'Assemblée. Il les assermente et l'Assemblée applaudit en guise de bienvenue.

Voici les noms des nouveaux membres, à qui nous souhaitons la bienvenue. Il s'agit de Mme Cindy Chalet et de MM. Matteo Cunsolo, Eric Manganel, Franck Nicole soit Nicoulaz, Joris Simon, Pierre-Alban Perez, Hector Schneider, Maxime Chalet et Noam Kupa.

Ces 9 personnes portent à 39 le nombre de personnes présentes et pouvant délibérer ce soir. Il n'y a pas de démission. Le nombre de Conseillers total est de 52.

5. Préavis municipal n° 05/2025 relatif au budget 2026

M. Matthieu Guignard, rapporteur de la commission gestion-finances, fait lecture du rapport. Suite à cela, **le Président** ouvre la discussion en passant tous les points du budget en revue. Personne ne demande la parole, il passe donc au vote pour ce préavis.

Décision : Le préavis municipal n° 05/2025 relatif au budget 2026 **est accepté** avec une abstention.



6. Préavis municipal n° 06/2025 relatif à la modernisation des infrastructures d'eau potable et de défense incendie

Le **Président** appelle le rapporteur de la commission ad hoc « réservoir d'eau », **M. Olivier Delay**, pour la lecture du rapport. Ce dernier remercie tous les membres de la commission pour leur implication dans ce dossier avant de faire lecture du rapport qui se trouve en annexe à ce PV. Puis **M. Guignard** lit le rapport de la commission gestion-finances.

Mme Charlotte Chevallier rejoint l'Assemblée, ce qui porte à 40 le nombre de Conseillers présents.

Le **Président** ouvre la discussion.

M. Raymond Chevallier voit que la commission est contre le projet mais il se demande ce qui se passera s'il faut refaire toute une étude. Ce ne sera pas gratuit. Il mentionne que les habitants ont eu la chance jusqu'à aujourd'hui de bénéficier d'eau à 80cts/m³ et il n'est pas sûr qu'en étudiant un autre projet ils en ressortent gagnants.

M. Etienne Weber mentionne que la part du budget pour le réservoir est de 40%, soit CHF 754'000.- et 60% pour les conduites, soit CHF 1'131'000.-. Sur ce million, quelle est la part du raccordement pour les tuyaux reliant la Russille ? **M. Yves Giroud** cherche et répondra ultérieurement.

M. Weber pose une autre question en attendant. On parle d'un réservoir de 400m³ de réserve pour l'incendie, est-ce la limite imposée par l'ECA ? Car actuellement on a un réservoir de 400m³ et le projet prévoit un réservoir de 300m³. Donc il se demande si, en construisant un réservoir de 400m³, il serait possible de supprimer la conduite allant jusqu'à la Russille.

Le **Syndic** prend la parole et explique que le but d'aller jusqu'à la Russille est de ne pas avoir besoin de cette réserve incendie et de recevoir une subvention de l'ECA. Sans raccordement intercommunal, il n'y a pas de subvention de l'ECA. **M. Weber** se demande alors si la subvention ECA est là uniquement pour payer le raccordement à la Russille. **M. Giroud** prend la parole et mentionne les points suivants. L'ECA a déterminé les subventions en fonction de la nature des travaux. Il n'a pas le détail des subventions et leur affectation. Le projet est estimé à CHF 2'840'000.- et, en fonction de ce montant, l'ECA octroie une subvention de CHF 520'000.- Ce montant ne subventionne pas spécifiquement la conduite allant à la Russille, ce montant est globalement inclus dans le projet. On ne peut pas faire un raccourci en disant que l'ECA subventionne cette conduite. Quant à la question sur le coût des conduites, celles-ci reviennent à CHF 550'000.-. Ensuite il y a des travaux spéciaux, comme le forage et l'appareillage. En termes de conduites pures, c'est CHF 550'000.- et, dans ce montant, il y a CHF 375'000.- qui vont du réservoir jusqu'à Montcherand et CHF 175'000.- du réservoir jusqu'à la Russille.

M. Sylvain Goy précise que lors de la séance de présentation du projet, le surcoût pour la liaison avec la Russille, y compris les pompes à alimenter en électricité et à ajouter dans le réservoir, était en gros du montant de la subvention. Et dans ce chiffre ne sont pas comptés les 1.4 km de conduites, dû au fait que le réservoir est loin.



M. Giroud répond que lorsqu'il y a un financement de CHF 2'840'000.-, il y a des subventions et des financements externes. On ne peut pas savoir avec précision que la subvention sera attribuée à la conduite, l'ECA subventionne l'ensemble du projet et pas uniquement la conduite Montcherand - La Russille.

M. Alain Roch demande quel est le prix de l'eau au mètre cube dans les communes avoisinantes.

M. Giroud répond que Sergej est à CHF 3.80/m³ avec une taxe annuelle de CHF 50.-, l'Abergement est à CHF 3.50 avec une taxe annuelle de CHF 120.-, Valeyres s/Rances est à CHF 2.00 sans taxe annuelle et Lignerolle est à CHF 3.20 avec une taxe de CHF 50.-. Le prix pour Orbe n'est pas connu. À Montcherand, l'idée est de maintenir la taxe annuelle assez basse et d'avoir un prix au mètre cube qui est acceptable, afin d'avoir un système le plus équitable possible.

M. Éric Manganel demande quel est le risque, à moyen terme, de refuser ce préavis. **M. Giroud** explique que refuser c'est reporter le problème plus loin. Personne ne peut prévoir comment l'installation actuelle va continuer de fonctionner et combien de temps. Il peut aussi y avoir des risques financiers, dans le sens où refaire un nouveau projet va coûter de l'argent à la Commune, notamment pour le bureau technique qui facturera à nouveau des heures. Il peut y avoir un risque aussi sur les futurs coûts de construction, qui pourraient être plus élevés qu'aujourd'hui. Ce n'est pas exhaustif mais c'est ce à quoi on peut s'attendre.

Mme Joëlle Gaillard aimerait faire le constat suivant. Elle rappelle que le réservoir a bientôt 100 ans et qu'il devient obsolète. Entre le préavis de 2021 et aujourd'hui, les coûts ont augmenté d'environ 1 million. Si ce soir il n'y a pas de décision prise, le projet prendra du retard, notamment avec le changement de Municipalité de l'année prochaine. Elle rappelle qu'en prêtant serment, chacun.e doit aussi avoir la notion de sécurité publique en tête, et que même si personne n'est content de devoir payer plus cher, chacun.e a besoin d'eau.

M. Charles Henri Delacrétaz demande des éclaircissements sur le point suivant. La commission considère que le réservoir actuel peut continuer à être utilisé, mais on apprend dans le même temps qu'il est obsolète. Est-ce que cette obsolescence a été évaluée par un spécialiste qui a pu déceler des fentes, des fuites ou quelque chose de concret ? Quelle est la situation aujourd'hui, est-ce que ce nouveau réservoir est indispensable ? **Le Syndic** répond qu'une étude avait été faite il y a entre 5 et 10 ans. Le réservoir avait été vidé et des spécialistes étaient venus voir. Il est en bon état, mais il a 100 ans et personne ne peut garantir pour combien de temps encore il le restera. Par contre, tout l'appareillage interne doit être changé. Une offre avait été demandée à l'époque pour changer la conduite qui part de la station de pompage et va au réservoir et pour changer tout l'appareillage interne. A l'époque, cela représentait CHF 400'000.-. Ce projet avait été présenté à l'OFCO (office de la consommation) et à l'ECA. Pour ce projet, aucune subvention ne pouvait être obtenue car il n'y avait pas d'amélioration apportée. C'est à ce moment qu'un raccordement avec Bofflens avait été évoqué. Puis, s'en est suivi le passage en revue de 7 variantes différentes, dont celle retenue, qui fait l'objet du préavis de ce soir. Cette variante était celle qui « cochant le plus de cases », notamment en termes de sécurité pour l'avenir. Le budget pour cette variante était de CHF 1'500'000.- il y a 4 ans et maintenant on parle de CHF 2'800'000.-. Ce qui presse et touche notamment les personnes des Trésys, c'est l'état de la conduite entre la station de pompage et le réservoir. Celle-ci est dans



un état pitoyable et doit être changée. **M. Delacrétaz** demande encore si le réservoir serait sur un terrain appartenant à la Commune. **M. Gaillard** répond que le terrain est sous le territoire de la Commune des Clées, mais sur une parcelle appartenant à Orbe. Le réservoir actuel est au point le plus haut de la Commune, il n'est pas possible d'aller plus haut sur notre Commune.

M. Etienne Weber relève que c'est vraiment un problème d'argent. Admettons que l'on puisse économiser la moitié sur un nouveau projet, il aimerait savoir combien a coûté l'étude pour ce projet. **M. Giroud** répond que l'étude a coûté CHF 100'000.-, crédit voté par le Conseil en 2021. Il rappelle que, de par la nature des travaux, comptablement il y a des normes d'amortissements qui sont fixées. Aujourd'hui, le projet présenté permettrait d'amortir sur 60 ans. Si on redimensionne le projet, tout en tenant compte du fait que l'on ne peut pas prédire les futurs coûts qui seront peut-être plus élevés, on risque de devoir amortir cet investissement sur 30 ans. En termes comptables, ce ne seraient donc pas de réelles économies qui seraient faites.

M. Olivier Delay revient sur l'histoire de la subvention avec un exemple pratique. Il a demandé CHF 5'000.- de subvention pour une pompe à chaleur, il a dû dépenser CHF 3'850.- pour l'obtenir. Il ne faut donc pas être aveuglé par les subventions. Il mentionne qu'en ce qui concerne ce projet, il serait peut-être possible de se passer de la subvention de l'ECA, car elle est reliée à l'obligation de relier le réseau de l'AIMS (Association intercommunale de la source Mercier), avec la conséquence de devoir acheter 10% d'eau potable alors même que Montcherand a suffisamment d'eau et qu'il est encore possible de développer le potentiel d'eau pour le futur. Il revient aussi sur la comparaison entre les chiffres. Pour **M. Delay**, il faut être correct lorsqu'on parle du budget et dire que l'on passe de CHF 1'500'000 à CHF 2'400'000.-, et non pas CHF 2'800'000.-. Ensuite, pour la commission, le fait d'avoir de longues conduites à entretenir et de devoir acheter de l'eau à la Russille est imposé par des normes qui ne sont pas officielles. La norme est d'avoir 2'000 l/mn et 4 bars. La commission se demande si l'idée cachée n'est pas de relier le réseau d'Orbe avec celui de l'AIMS et de faire payer la facture aux habitants de Montcherand, ce qui n'est pas acceptable. Il existe d'autres solutions, comme celle d'utiliser le réservoir actuel ou de construire un réservoir ailleurs, beaucoup plus proche de la Commune. La commission demande aux membres de tenir compte de leurs arguments et de ne pas être aveuglé par l'ECA avec sa subvention de CHF 500'000.-.

M. François Viret abonde dans le sens d'Olivier. En effet, il lui semble qu'une personne à l'ECA a décidé que Montcherand devrait avoir 4 bars de pression aux bornes hydrantes, alors que dans toutes les communes environnantes, pas une n'a cette norme-là. Il a le sentiment que l'ECA veut faire passer la Commune de Montcherand à la caisse pour un projet qui ne concerne pas les Pique-raisinets.

M. Giroud précise que la Municipalité est consciente que ce projet est conséquent et qu'il aura un impact important sur les charges des ménages des citoyens de la Commune. Il se met à la place des gros consommateurs d'eau, et ce n'est pas forcément de gaieté de cœur que ce projet est présenté. La solution idéale n'existe pas et, quelle que soit l'option choisie, il y aura des pour et des contre. Pour en revenir à l'ECA, il ne s'agit pas d'une personne qui a décidé que Montcherand devait tout revoir ses installations, ils n'ont d'ailleurs pas grand-chose à y gagner. Il faut savoir que l'OFCO s'est mise avec l'ECA pour présenter ce projet de subvention, on ne peut donc pas blâmer une personne en particulier qui aurait décidé seule. Il s'agit d'une situation



discutée entre l'ECA, l'OFCO et le bureau technique, accompagnée d'un bureau hydraulique pour pouvoir mettre en place ce projet.

M. Sylvain Goy revient sur cette exigence de 4 bars décidée par l'ECA et l'OFCO, qui en effet n'existe pas dans les autres Communes. Il n'y a aucune justification technique pour augmenter cette exigence. À partir de là, il semblerait qu'ils aient forcé la décision pour mettre leur réservoir en direction de la Russille, seul moyen d'avoir ces 4 bars. Si on prend cette norme en compte, alors la moitié du réseau et des réservoirs du Canton devraient être refaits. **M. Giroud** a pu discuter du projet avec des pompiers et il semblerait que la situation actuelle serait préoccupante en cas de feu à la grande salle ou à l'école, surtout à cause du débit par minute.

M. Pierre Alban Perez demande s'il serait possible d'avoir un contre-projet présentant le coût de la remise en conformité des installations déjà existantes. **M. Giroud** rappelle qu'en 2021 une étude avait été faite avec 7 variantes, et que c'est la variante soumise au vote ce soir qui avait été choisie. C'est pour cela qu'aujourd'hui, proposer un contre-projet revient à repartir à la case départ. L'analyse proposée par **M. Perez** est pertinente mais avait déjà été faite et non retenue.

M. Biselx ajoute le complément suivant. Il serait envisageable de remettre à jour toutes les conduites et la quincaillerie du réservoir, mais rien ne garantit que, dans quelques années, le réservoir ne devra pas quand même être changé. De l'argent aura donc déjà été dépensé et il faudra tout de même refaire des travaux. Le travail de la Municipalité est de proposer quelque chose qui soit valable sur le long terme.

M. Etienne Weber demande si la conduite du réservoir actuel est toujours en béton. **M. Gaillard** mentionne qu'elle ne l'a jamais été, elle est en fonte. Depuis la station de pompage, les tuyaux sont en fonte. Par contre, les tuyaux sous l'autoroute sont déjà en PE, ils ont été mis lorsque l'autoroute a été faite. **M. Weber** ajoute que cette conduite en fonte ne doit pas avoir des joints aussi performants que ceux qui pourraient être proposés à l'heure actuelle avec des tuyaux en PVC.

M. Giroud prend la parole pour dire que nos ancêtres avaient construit juste et qu'ils doivent être remerciés car cela permet d'avoir un prix de l'eau au m³ relativement bon marché. Ce n'est pas l'eau qui sera trop chère demain, c'est celle d'aujourd'hui qui est particulièrement bon marché. Les temps ont changé, beaucoup de paroles ont été échangées ce soir et une présentation sur le sujet de l'eau avait été faite en septembre et les commissions ont rendu leurs rapports. À ce stade, il aimerait rappeler quelques faits. Aujourd'hui c'est CHF 100'000.- qui ont déjà été dépensés sur ce projet, les installations doivent être mises en conformité, et la Commune n'est pas à l'abri d'un problème à plus ou moins long terme si le réservoir reste en l'état. La question d'une nouvelle variante est légitime mais cela reviendrait à revenir au point de départ et à engendrer de nouveaux frais, des délais et éventuellement des coûts de construction supérieurs à ceux d'aujourd'hui. Refuser ce projet ne garantit pas que le suivant soit moins cher. **M. Giroud** ne veut pas faire de chantage, mais il tenait quand même à exposer ces faits tels qu'ils sont aujourd'hui dans la réalité.

M. Cédric Jeanmonod demande que le vote de ce préavis se fasse par bulletin secret. **Le Président** répond que l'on reviendra sur ce point, et passe la parole à **M. Franck Boisseau** pour



une question. Ce dernier aimerait savoir quel est l'avantage pour Montcherand de se rattacher aux autres communes au niveau de l'eau. **M. Delay** répond pour la commission. Pour eux il n'y a pas d'avantage, car Montcherand a de l'eau à profusion et se verrait contrainte d'en acheter 10% à l'AIMS, sans avoir de plus de garantie sur sa qualité. De plus, tous les 3 jours les pompes devraient être activées pour éviter que l'eau ne stagne. Pour eux, c'est étrange de devoir acheter de l'eau, mettre en route des pompes alors même que la gravité pourrait être utilisée pour travailler différemment. **M. Giroud** répond pour la Municipalité. Le but de l'ECA et de l'OFCO est d'avoir une vision globale et large au niveau du réseau d'eau dans le Canton. En se reliant avec l'AIMS, Montcherand arrive à avoir une interconnexion cantonale. Cette interconnectivité pourrait représenter un avantage en cas de problème majeur. Il est impossible de gagner sur tous les tableaux, parfois il faut se priver de quelques avantages pour en recevoir d'autres.

M. Jeanmonod est d'accord avec l'argument de la Municipalité mais pense que ce n'est pas à Montcherand de devoir payer pour ce projet d'interconnectivité. **M. Giroud** revient sur le fait que les installations de Montcherand ne sont plus conformes et que la Commune voulait profiter de cette situation pour avoir une vision plus large. **M. Delay** rebondit et rappelle que notre Commune est déjà reliée au réseau d'Orbe. Donc en cas de problème, il y a la possibilité de prendre de l'eau urbigeène, il existe déjà une solution et l'argument du problème majeur ne doit pas mettre la pression aux conseillers. **M. Giroud** comprend l'argument par rapport à Orbe, mais le point de la réserve incendie n'est pas résolu. Si on reste dans cet état-là, la réserve incendie ne pourra pas forcément venir de Orbe, il faudrait mettre l'eau sous pression pour avoir notre réserve incendie.

M. Etienne Weber demande pourquoi la gravité ne pourrait pas être utilisée pour purger les conduites à la place des pompes, alors que la Russille est bien plus haut que Montcherand. Les pompes seraient utilisées pour monter notre eau au réservoir, et pour alimenter le réseau AISM.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** passe au vote du préavis. Ce vote se fait à bulletin secret, selon proposition de **M. Jeanmonod** validée par l'Assemblée. Il est encore précisé par **le Syndic** que si le projet est refusé, la Municipalité informera l'OFCO et l'ECA et se penchera sur une nouvelle variante. Il y aura soit une nouvelle étude, soit une proposition d'entretenir les infrastructures existantes.

Décision : Le préavis Municipal n°06/2025 relatif à la modernisation des infrastructures d'eau potable et de défense incendie est **refusé** à 27 non, 10 oui et 3 abstentions.

7. Préavis municipal n° 07/2025 relatif à l'approbation du projet de règlement sur les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et de police des constructions

Le Président appelle le rapporteur de la commission ad hoc, **M. José Goy** qui fait lecture du rapport. Puis c'est au tour de **M. Matthieu Guignard** de lire le rapport de la commission gestion et finances. Ces rapports sont joints en annexe au PV.



Mme Rachel Goy mentionne une petite coquille à l'article 4. Le tarif horaire mentionné est de CHF 60.-, nombre qui avait été omis dans le règlement et qui a été ajouté.

Il n'y a pas de question, le Président passe au vote du préavis.

Décision : Le préavis Municipal n°07/2025 relatif à l'approbation du projet de règlement sur les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et de police des constructions **est accepté** avec deux abstentions.

8. Rapport des représentants du Conseil

Les représentants n'ont pas de communications à donner.

9. Communications du Bureau

La date du prochain conseil aura lieu le **jeudi 11 juin 2026 à 20h00**.

Mme Capt demande aux nouveaux membres de compléter la feuille « données personnelles » avant de partir, afin qu'elle puisse remplir directement ses fichiers.

M. Martin remercie la Municipalité pour son travail en 2025. Il remercie aussi les membres du Conseil de leur présence lors des Assemblées et formule ses meilleurs vœux à tout le monde pour l'année 2026.

10. Communications de la Municipalité

M. Swen Schneider :

Écoles : Ce mois-ci, la mise à l'enquête pour la nouvelle école secondaire d'Orbe a été déposée.

Plantages : Un remaniement des plantages a eu lieu. D'ici 2027, la partie sud des plantages sera abolie et il restera la partie nord.

Mobilité : Plusieurs soucis d'horaires des transports publics ont été rapportés à la Municipalité. Ces problèmes ont été transmis à Travys pour les résoudre.

Mme Rachel Goy :

Production d'hydrogène : La Municipalité a reçu une lettre de Romande Energie, qui mentionne qu'elle renonce au projet de production d'hydrogène sur le site de l'ancienne usine électrique.

M. Yves Giroud :

Collecteurs d'eau : À la suite du préavis voté en juin sur les collecteurs d'eau du bas du village, M. Giroud informe que les travaux ont débuté cet automne pour se terminer avant Noël, grâce à la météo et à la bonne collaboration avec les propriétaires. Le débitmètre est posé et le budget voté au dernier conseil a pu être respecté.



M. Nicolas Biselx

Pompieri – Dès le 1.1.2026, le SDISPO cèdera son nom pour une nouvelle organisation, qui sera le SDISJV (Service de défense incendie et de secours du Jura Vaudois).

Local de voirie – Les travaux arrivent gentiment au bout. Le prix est inférieur d'environ 15% à ce qui avait été demandé au Conseil (CHF 500'000.-). La Municipalité a profité des travaux pour installer 2 bornes de recharge pour voitures électriques au parking de la grande salle.

Élections 2026 – M. Nicolas Biselx a pris la décision de ne pas se représenter comme Municipal aux élections du mois de mars.

M. Bertrand Gaillard

PACom – 2026 pourrait amener un peu de mouvement pour le PaCom de notre Commune. C'est un processus très long, qui était en stand-by depuis longtemps et c'est une bonne nouvelle que cela bouge.

FAO : Chaque habitant a reçu la FAO en tout-ménage car les communes font un tournus pour se présenter et c'était au tour de Montcherand. Le Syndic fait son mea culpa car il a oublié de citer les paysannes vaudoises dans les sociétés du village.

Élections communales : Le dépôt des listes, pour les personnes intéressées, a lieu du 5 au 12 janvier pour le 1^{er} tour. Une soirée de présentation des candidats aura lieu le 5 février à 20h00.

Le Syndic profite encore de remercier le bureau pour son travail, ainsi que ses collègues de la Municipalité. Il convie chacun.e à venir partager le verre de l'amitié après le Conseil et remercie **Mme Corinne Martin** pour la préparation de l'apéritif et l'aide pour le repas.

11. Divers et propositions individuelles

M. Olivier Delay demande si la Commission du réservoir pourrait participer au futur projet et donner son avis en amont, sans se retrouver dans une situation comme ce soir. Il relève que c'est dommage que le Conseil ne puisse donner son avis qu'à la toute fin du processus.

M. Giroud répond qu'une présentation a eu lieu au mois de septembre et qu'un tout-ménage a été distribué. Deuxièmement, dans une démocratie, chaque institution a des rôles. Le Conseil est là pour voter les lois et la Municipalité pour exécuter ce qui a été voté au Conseil. Les commissions sont là pour se prononcer par rapport aux objets qui leur sont soumis. **Le Syndic** ajoute que la Municipalité avait le mandat d'étudier cette variante-là, qui avait été choisie par le Conseil il y a 4 ans. La Municipalité prendra contact avec l'ECA et l'OFCO pour voir ce qu'ils décideront suite au refus du préavis. Ensuite, soit il y aura un nouveau projet clair à présenter au mois de juin, soit il faudra redemander un crédit d'études avec éventuellement plusieurs variantes.

Mme Joëlle Gaillard propose au bureau d'acquérir un scanner pour faciliter les futures votations, notamment celles du 8 mars qui seront conséquentes à dépouiller avec des objets fédéraux et des élections cantonales et communales. Elle mentionne que le coût est d'environ CHF 2'000.-



pour le scanner et la formation, puis la licence est de CHF 0.60 par électeur. Le bureau en prend note et en discutera avec la Municipalité.

M. Jeanmonod demande si la Treille pourrait être ouverte le 8 mars, car il y aura certainement du monde autour du bureau de vote. **Le Syndic** va leur demander, mais il précise que ce n'est plus comme avant, où les 4 tours avaient lieu le même jour.

M. Matthieu Guignard est interpellé par la vitesse des véhicules entrant et sortant du village au niveau du cimetière. Il a assisté à quelques « plantées » de frein et se demande s'il serait possible de faire quelque chose pour freiner les gens à cet endroit-là. La Municipalité prend note.

M. Franck Boisseau souhaiterait que l'éclairage public puisse être éteint dans certaines zones du village durant la nuit. Cela permettrait d'avoir une meilleure visibilité pour observer les étoiles, et faire des économies d'électricité. **M. Bixelx** répond qu'une étude avait été faite et que le système implanté à Montcherand ne permet pas de moduler les heures de lumière à la carte selon des zones géographiques. Toutefois, dès 22h00 la luminosité est plus faible et les ampoules LED consomment moins d'énergie qu'avant.

12. Appel

La secrétaire procède à l'appel, 40 membres du Conseil répondent présents.

Il est 20h50, le **Président** lève la séance et souhaite une bonne suite de soirée à chacune et chacun.

Le Président du Conseil

Manuel Martin

La Secrétaire

Isabelle Capt

Annexes : mentionnées